



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2024

N° C25_01_2024_03 - Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions (annexe)

Annexe(s) :

- Plan d'actions

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	64	9	73	17

Pour : 73	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 19 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BERNARD Eric (pouvoir donné à GUERY Patrice), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NEE Nicole), CROMER Marie-Thérèse (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à LECULLIER Lysiane)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, HAYE Jean-Marie, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, PELTIER Jérôme, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TRICHET Jacques

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles CHOURRÉ

Généralisation du tri à la source des biodéchets - Approbation du plan d'actions (annexe)

Annexe(s) :

- Plan d'actions

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015 et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 ont introduit un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets (déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine) au 31 décembre 2023, pour tous les producteurs et/ou détenteurs de biodéchets, y compris les ménages. Dans ce cadre, la collectivité doit proposer une solution de tri à la source des biodéchets aux usagers du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) et notamment aux ménages du territoire.

Le tri à la source des biodéchets présente également des enjeux plus globaux et permet de se rapprocher de nombreux objectifs fixés pour les collectivités : réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), augmentation du taux de valorisation matière, limitation du taux d'enfouissement et de la part de déchets valorisables enfouie, etc...

Pour répondre au mieux aux obligations, la communauté de communes a mandaté le bureau d'études Ecogéos pour réaliser une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets. Celle-ci avait pour objectif de définir un plan d'actions sous la forme de solutions complémentaires qui permettra d'instaurer une gestion de proximité avec traitement in situ et/ou une collecte séparée des biodéchets en fonction du contexte local de la CCMP et des actions déjà engagées pour la gestion des biodéchets.

Cette étude, qui a débuté en décembre 2022 et s'est achevée en décembre 2023, était composée de 3 phases :

- Phase 1 : État des lieux et diagnostic, visant à ancrer la suite de l'étude dans la réalité du SPPGD ;
- Phase 2 : Analyse de scénarios de tri à la source des biodéchets ; le but de cette étape est la définition et la co-construction de scénarios envisageables, en fonction des spécificités territoriales analysées lors de l'étape précédente, et l'appréciation de leurs impacts (techniques, économiques, organisationnels). ;
- Phase 3 : Approfondissement du scénario retenu, permettant de dresser un plan d'actions opérationnel, accompagné d'un calendrier prévisionnel et d'un plan de communication, qui constitueront des outils de pilotage et de suivi pour la mise en œuvre du scénario arrêté.

L'étude a fait l'objet d'une présentation en conférence des maires du 11 janvier 2024.

Une synthèse de l'étude et du scénario retenu seront présentés afin de permettre au conseil communautaire de se prononcer sur les actions à mener pour répondre à l'obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le plan d'actions ci-annexé pour l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets autour des 3 axes suivants :
 - Priorité au compostage à domicile,
 - Développement du compostage en établissement,
 - Déploiement des points d'apport volontaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Gilles CHOURRÉ

Fabrice MICHELET